

PSC : Pas Sûr de Continuer... d'être remboursé !!!

Coup de tonnerre pour les agents du Ministère : à l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy, notre mutuelle historique la MGEFI est déboutée et remplacée par une start-up dont les patrons ont financé la campagne de Macron.

Alan est une start-up créée en 2016, sans réseau physique et dont les actionnaires sont entre autres des fonds spéculatifs. Elle relève de l'assurance de personne lucrative. En 7 ans, elle a cumulé 250 millions de pertes et n'a survécu jusqu'à présent que par des levées de fonds auprès des fonds spéculatifs, avec pour seul objectif de récupérer ses pertes en saignant les fonctionnaires grâce à l'accès aux marchés publics généreusement offerts par notre gouvernement.

Le ministre de la Fonction Publique a signifié aux syndicats de la Fonction Publique qu'il refusait d'ores et déjà de payer la part employeur pour l'année 2025 (alors qu'il était légalement contraint) grâce à l'article 58 Projet de Loi de Finances qui permet de reporter jusqu'à décembre 2026 la prise en charge de 50 % de la Protection Sociale ! À ce jour, nous ne savons toujours pas si nous serons pris en charge, la seule certitude est l'arrivée d'une assurance privée !

On comprend bien maintenant que l'objectif de cet accord n'était pas de mettre en place un accord cadre pour protéger les agents mais bien de liquider le monopole des mutuelles de la Fonction Publique basé sur la solidarité inter-générationnelle pour pouvoir ouvrir ce marché à la spéculation.

Pour rappel, cet accord introduit la fin des tarifs fixes pour les enfants qui étaient en vigueur à la MGEFI et la fin de la cotisation gratuite à partir du 3ème enfant qui existaient auparavant : ce sera 50 % de la cotisation par enfant de moins de 21 ans, 100 % pour les 21-25 ans et le prix évoluera en fonction de la cotisation d'équilibre de la start-up !

Les retraités, qui souhaiteront basculer sur le contrat collectif, n'auront aucune prise en charge de l'État et leur cotisation pourra évoluer jusqu'à + de 175 % du tarif actuel ! On leur laissera la possibilité de rester à la MGEFI, mais que restera-t-il de la mutuelle maintenant qu'elle a perdu le marché ? De quels remboursements pourront-ils bénéficier si la mutuelle n'est plus alimentée par les actifs ?

Pour les actifs, nous devenons prisonniers du contrat collectif qui va s'appliquer de force à tous les agents, sauf ceux qui auront la chance de pouvoir choisir le contrat de leur conjoint !

La CGT revendique la sécurité sociale intégrale, et dans le système actuel le choix des opérateurs en matière de protection sociale complémentaire et prévoyance doit répondre aux valeurs mutualistes et non à des spéculations financières !

Pour la CGT Finances 34 publiques, il est hors de question que ce contrat avec Alan soit signé par le ministère.



Contre ce choix scandaleux concernant la protection sociale complémentaire (PSC) des agents du Ministère (santé et prévoyance) et **pour obtenir la révision de cette décision désastreuse.**



Pour **gagner l'abrogation de la réforme des retraites** : 64 ANS C'EST NON !



Pour **revendiquer et gagner des avancées sur les salaires, les moyens d'exercice de nos missions et nos conditions de travail.**



Contre l'austérité d'ores et déjà annoncée par Bayrou qui « va demander un effort à tous les Français sans exception » et qui nous a promis pour début juillet « un plan d'ensemble de retour à l'équilibre des finances publiques ».

SOYONS MASSIVEMENT EN GRÈVE ET EN MANIFESTATIONS JEUDI 5 JUIN !

Bédarieux 10h30 Maison des syndicats

Béziers 10h30 Bourse du travail

Clermont l'Hérault 11h Allée Salengro

Montpellier 10h30 Place Albert 1er

Sète 10h30 Place de la mairie

